



VILLE
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230411-DEL_2023_0074-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 06 avril 2023**

Délibération n° 36

Date de la Convocation :
vendredi 31 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
14/04/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Catherine CHALAYE, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e) :

Monsieur François CHATAING

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 23H40

Rédacteur : Samira AKARMOUDI Sports

Objet : Associations Sportives : subvention 2023

Rapporteur : Guy CHOUVET

La Ville soutient le mouvement sportif local dans son action pour le développement et la pratique sportive sur son territoire. Dans ce cadre, elle attribue des subventions qui se répartissent, pour une première enveloppe, de la façon suivante :

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le montant global des aides attribuées selon la critérisation définie par délibération du 23 mai 2002, pour les associations sportives s'élève à **45 318,15 €**.

Délibération n°36 du jeudi 06 avril 2023

2. SUBVENTIONS A L'USEP ET L'UGSEL

Par délibération, la Ville s'est engagée à favoriser le développement des enfants des écoles primaires des établissements publics et privés du premier degré.

L'aide proposée à l'USEP et à l'UGSEL correspond à la moitié du prix de la licence par enfant.

Pour l'année scolaire 2022/2023, le prix de la licence étant de 7,50 € pour les élèves de primaire et de 6,60 € pour les maternelles, soit respectivement 254 et 33 licenciés, la participation de la Ville sera donc de 1 061,40 € pour chaque association, soit un montant total de **2 122,80 €**.

3. SUBVENTIONS AUX GRANDES MANIFESTATIONS

Le montant des subventions aux grandes manifestations sportives prévu en fonction des dossiers complets parvenus en Mairie est arrêté à **35 800 €**.

4. DEMANDES D'AIDES DIVERSES

Pour 2023, **1 350 €** d'aides diverses sont proposés pour accompagner le secteur sportif.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 27/03/2023

A reçu un avis favorable en Commission Sports du 23/03/2023

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE le montant des subventions à attribuer aux associations sportives selon le tableau ci joint,
- INSCRIT au Budget Primitif 2023 au chapitre et article correspondants les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 7

**Michelle CHAUMET Fabien SURREL Celine GACON Laurent JOHANNY Catherine
GRANIER-CHEVASSUS Jean-Williams SEMERARO Aurélie CHAMBON**

Pas de participation au vote : 3

Philippe RIBEYRE, Colette CHASSAGNE, Emmanuelle VIALANEIX

Signé le 6 avril 2023,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 06 avril
2023